

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1398

Artikel: La classe moyenne instrumentalisée
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La classe moyenne instrumentalisée

La Migros avait lancé un bon slogan: «à la Migros, votre franc est plus gros». Mais le poids de l'argent ne se mesure pas seulement au supermarché, en pouvoir d'achat. Sa valeur est relative au revenu dont vous disposez. Un franc, ce peut être le 1 centième, ou le 1 millième, ou le 1 millionième de votre revenu. Le franc consacré aux dépenses primaires est plus lourd que l'argent des fantaisies que certains peuvent s'offrir. Il y a ceux qui, quoiqu'attentifs, connaissent des fins de mois difficiles; il y a ceux qui, sans être distraits, ne savent jamais «combien ils ont sur eux».

Cette inégalité sociale est, en droit fiscal, la justification de la progressivité de l'impôt. Elle est forte en Suisse par le cumul des impôts communaux, cantonaux et fédéraux. Mais dans beaucoup de cantons et de

communes, l'impôt est élevé même pour ceux qui sont au bas de l'échelle. Il est dès lors facile d'instrumentaliser les plus modestes, de développer un réflexe antifiscal. Le petit a toujours été le fantassin des offensives de la classe sociale dominante: petits = piétaille. L'initiative libérale genevoise est une parfaite illustration de cette stratégie.

Le Grand Conseil de Zurich (voir les articles en pages 2 et 3) a voté la suppression de l'impôt sur les successions en ligne directe. Il en coûtera, annuelle-

ment, deux cents millions au canton, l'équivalent pour Zurich de six à sept points d'impôts, allègements d'autant plus ciblés que les grosses fortunes sont nombreuses sur la Côte d'Or. Mais il faut mettre en regard les économies décidées, à Zurich toujours, sur les subventions à l'assurance maladie. On sait que ce canton n'utilise pas la totalité des sommes mises à disposition par la Confédération pour aider de manière directe ceux pour qui les primes sont trop lourdes. Comment ne pas rapprocher cette économie faite sur les pauvres et ce cadeau fait aux riches? On ne s'excusera pas de

Il est dès lors facile d'instrumentaliser les plus modestes.

Le petit a toujours été le fantassin des offensives de la classe sociale dominante: petits = piétaille

cette opposition facile: elle n'est ni préélectorale, ni démagogique, mais dans les faits observables. La dénonciation (oui, ce vocabulaire) des faits ne suffit pas. À l'instrumentalisation antifiscale de la classe moyenne, il faut opposer

des contre-propositions, notamment la correction à la hausse des seuils. Par exemple l'impôt fédéral frappe des revenus beaucoup trop modestes. Il faut tendre aussi à limiter la concurrence fiscale inter-États ou inter-cantons. Ces idées étaient brassées dans les années septante (voir page 3). Elles ont été masquées, en France notamment, par l'expérience incontournable et stérile des nationalisations et du programme commun. Mais elles sont toujours actuelles.